

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CHLOROSOL

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : CHLOROSOL
Code du produit : 05-10280 , 1000206
Type de produit : Poudre.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Applications industrielles: Nettoyant assainissant en poudre alcalin halogéné.
Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire.

Utilisations non recommandées

Ce produit est formulé pour être dilué. Ne pas utiliser non dilué. Lire l'étiquette avant d'utiliser. Ce produit n'est pas destiné à un usage domestique.

Données relatives au fournisseur : Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan
Victoriaville, Qc
G6P 7E3
1-819-758-1541

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : 1-800-361-7691 (8am - 5pm Monday to Thursday) (8am - 4pm Friday)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330 - Mortel par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque des brûlures du tube digestif.

Conseils de prudence

Prévention

: P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection: gants étanches et résistants aux produits chimiques . Porter des vêtements de protection: Recommandé: tablier de sécurité. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Section 2. Identification des dangers

Intervention	P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Recommandé: masque anti-particulaire jetable. : P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	: P405 - Garder sous clef ou sous surveillance. P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	: P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable aiguë inconnue : 64.5 %
Dangers non classés ailleurs	: La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: Mélange
Autres moyens d'identification	: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
carbonate de sodium	≥30 - ≤60	CAS: 497-19-8
triphosphate de pentasodium	≥10 - ≤30	CAS: 7758-29-4
Métasilicate de sodium	≥10 - ≤30	CAS: 6834-92-0
chlorure de sodium	≥10 - ≤30	CAS: 7647-14-5
dichloroisocyanurate de sodium	≥1 - ≤5	CAS: 2893-78-9

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouflures ou si les rougeurs persistent.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
- Contact avec la peau** : Rincer avec de l'eau. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouflures ou si les rougeurs persistent.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux. Peut provoquer des brûlures aux yeux
- Inhalation** : Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs ou bruine peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Peut causer des brûlures cutanées
- Ingestion** : Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de phosphore
composés halogénés
oxyde/oxydes de métal

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

- Protection oculaire/faciale** : Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière. Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

- Protection des mains** : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

- Protection du corps** : Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Il est suggéré de porter un masque anti-poussières lors d'expositions intenses ou prolongées.

- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- Aucune donnée spécifique.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
triphosphate de pentasodium	CA Alberta Provincial (Canada) Sensibilisant par inhalation. MPT: 10 ppm.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

: Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière. Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection de la peau

Protection des mains

: Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection du corps

: Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: Il est suggéré de porter un masque anti-poussières lors d'expositions intenses ou prolongées.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique

: Solide. [Solide Granuleux. Poudre.]

Couleur

: Blanc rougeâtre. [Pâle]

Odeur

: Fraîcheur. [Faible]

Seuil olfactif

: Non disponible.

pH

: 11.6 [Conc. (% poids / poids): 1%]

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

- Point de fusion et point de congélation : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : Non disponible.
- Point d'éclair : [Le produit n'entretient pas une combustion.]
- Inflammabilité : Garder dans un contenant étanche.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non applicable.
- Tension de vapeur : Non disponible.
- Densité de vapeur relative : Non applicable.
- Densité relative : 0.816
- Solubilité(s) :

Médias	Résultat
l'eau froide	Soluble
l'eau chaude	Facilement soluble

- Solubilité dans l'eau : Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation : Non applicable.
- Température de décomposition : Non disponible.
- Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

- Taille médiane des particules : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Carbonate de sodium triphosphate de pentasodium Métaasilicate de sodium chlorure de sodium Dichloroisocyanurate de sodium	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	1150 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	2390 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3120 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1153 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	847.5 mg/m³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	1420 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Carbonate de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.5 minutes	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 mg 24 heures	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg 50 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
triphosphate de pentasodium	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Métaasilicate de sodium	Peau - Modérément irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 250 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Humain	-	24 heures 250 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 250 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 250 mg	-
chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Dichloroisocyanurate de sodium	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 10 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	0.1 gm	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Dichloroisocyanurate de sodium	4	-	-

Toxicité pour la reproduction

Section 11. Données toxicologiques

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Métasilicate de sodium	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Dichloroisocyanurate de sodium	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Yeux.

Voies d'entrée non probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux**

: Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux. Peut provoquer des brûlures aux yeux
- Inhalation**

: Mortel par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs ou bruine peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Contact avec la peau**

: Peut causer des brulures cutanées
- Ingestion**

: Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux**

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation**

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau**

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion**

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles**

: Non disponible.
- Effets différés possibles**

: Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles**

: Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités : L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique.
- Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
CHLOROSOL	2146.6	13006.5	N/A	N/A	0.37
Carbonate de sodium	2390	N/A	N/A	N/A	1.15
triphosphate de pentasodium	3120	N/A	N/A	N/A	N/A
Métasilicate de sodium	1153	N/A	N/A	N/A	N/A
chlorure de sodium	3000	N/A	N/A	N/A	N/A
Dichloroisocyanurate de sodium	1420	N/A	N/A	N/A	0.05

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Carbonate de sodium	Aiguë CE50 200 mg/l	Daphnie - <i>Cladoceran</i>	48 heures
	Aiguë CL50 300 mg/l	<i>Ceriodaphnia</i>	
triphosphate de pentasodium	Aiguë CE50 276.61 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Bluegill sunfish</i>	96 heures
		<i>Lepomis macrochirus</i>	
Métasilicate de sodium	Aiguë CE50 276.61 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> -	48 heures
	Aiguë CE50 33.53 mg/l Eau douce	Néonate	
chlorure de sodium	Aiguë CE50 33.53 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> -	48 heures
	Aiguë CL50 2320 ppm Eau douce	Néonate	
	Aiguë CE50 2430000 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Gambusia affinis</i> -	96 heures
	Aiguë CE50 52.64 mg/dm3 Eau douce	Adulte	
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Algues - <i>Navicula seminulum</i>	96 heures
	Aiguë CE50 4.96 µg/l Eau douce	Algues - <i>Scenedesmus quadricauda</i>	72 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - <i>Cypris subglobosa</i>	48 heures
	Aiguë CE50 4.96 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> -	48 heures
	Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce	Néonate	
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Plantes aquatiques - <i>Lemna minor</i>	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Morone saxatilis</i> -	96 heures
	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Larve	
		Crustacés - <i>Hyaella azteca</i> -	3 semaines
		Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	
		Plantes aquatiques - <i>Lemna minor</i>	96 heures

Section 12. Données écologiques

Dichloroisocyanurate de sodium	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia pulex</i>	21 jours
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - <i>Gambusia holbrooki</i> - Adulte	8 semaines
	Aiguë CE50 6.24 mg/l Eau douce	Algues - <i>Scenedesmus acutus</i> var. <i>acutus</i>	3 jours
	Aiguë CE50 0.11 ppm Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	48 heures
	Aiguë CL50 0.217 ppm Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	UN1759
Désignation officielle de transport de l'ONU	Solides corrosifs n.s.a. (Méta-silicate de sodium)
Classe de danger relative au transport	8 
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Non.

Autres informations

Section 14. Informations relatives au transport

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.40-2.42 (Classe 8).
Dispositions particulières 049 Le règlement sur le TMD ne s'applique pas pour les envois internationaux.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: phosphore (total)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Canada : Indéterminé.

États-Unis : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 2024-08-29

Date d'édition/Date de révision : 2024-08-29

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure

Version : 0.01

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
RPD = Règlement sur les produits dangereux
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Méthode de calcul Sur la base de données d'essais Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Sur la base de données d'essais

Références : -Fiche signalétique du fabricant.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.